

Peine capitale

Il est sans conséquence dans le sens qu'il ne cause pas de peine ni de remords. Nous devons mettre en place des systèmes de soutien pour ceux qui sont trop malades mentalement pour comprendre ou accepter la gravité de la frustration ou du danger qu'ils portent en eux. Nous pouvons faire mieux que réagir. Nous pouvons prévenir. Nous devons trouver des moyens de prévenir les crimes violents. Au lieu de penser à des méthodes d'exécution, nous devrions penser à des méthodes de réhabilitation.

Comment notre système carcéral peut-il réhabiliter? Comment peut-il modifier le comportement? Comment peut-il enseigner le respect de la vie par-dessus tout? Comment se fait-il que nos prisons ne font que créer la méchanceté, l'amertume et l'hostilité? Pourquoi ne font-elles qu'enraciner davantage les sentiments de frustration et d'aliénation qui sont à l'origine du crime? Pourquoi ne réussissons-nous pas à éduquer ceux qui sont condamnés pour des délits mineurs, de sorte que lorsqu'ils sont de nouveau libres dans la société ils puissent lire et écrire et aient appris un métier utile? Comprennent-ils comment se conformer aux désirs de la société? Comprennent-ils leurs droits et leurs obligations pour que leurs premières expériences ne les ramènent pas vers des ennuis plus grands encore? La réponse est-elle de les interner pendant quelque temps, pour les relâcher ensuite dans une société où ils voient le crime comme nécessaire pour survivre ou comme la seule alternative à l'assistance sociale ou à la mendicité?

Allons-nous faciliter leur réinsertion en leur donnant la formation et les ressources leur permettant de redéfinir leur rôle dans la société? Graham Saunders, un autre habitant de South Gillies, m'a écrit pour me dire que le système actuel avait besoin de réformes radicales. Il disait également que le rétablissement de la peine capitale ne devrait pas faire partie de cette réforme. Je suis d'accord. Au lieu de penser à des méthodes d'exécution, et même pire encore d'en planifier l'utilisation, nous devrions penser à des façons de réformer le système pénal. Il devrait faire plus que simplement prévoir des périodes d'inactivité ou d'incarcération entre des crimes toujours plus gros et plus graves. Il devrait aider ceux qui commencent dans une situation de désavantages, soit en raison de leur pauvreté soit pour des raisons affectives, à surmonter leur handicap et à prendre une place productive dans la société. Au lieu de parler de tuer pour se venger, pourquoi ne parlons-nous pas d'aider pour guérir?

J'ai souvent reçu des lettres des familles d'enfants tués par des hommes comme Clifford Olson. Elles veulent être libérées de la peine occasionnée par la perte. Certaines cherchent cette libération dans l'exécution des Olson du monde. Je ne peux changer ces sentiments. Je peux sympathiser avec cette douleur, mais je ne peux accepter la solution. Il y en a d'autres aussi qui ont perdu leurs enfants de façon violente et définitive et qui, en raison de leur croyance chrétienne, demandent le pardon pour l'accusé et rejettent la solution de la peine de mort. Pourtant ces mêmes personnes réclament à voix haute—non, elles exigent—des changements qui réduiront le risques pour les autres enfants et les autres êtres humains dans les

années à venir. Elles réclament un changement à grands cris. C'est aussi ma cause.

● (0020)

Une autre réflexion que je voudrais ajouter vient d'une de mes électrices, M^{me} Mary Richardson, de Thunder Bay. Voici ce qu'elle dit:

Il est normal que les personnes qui ont été outragées par des actes meurtriers éprouvent un désir de vengeance. Il ne faut toutefois pas confondre les sentiments humains et les vérités morales.

La société doit s'efforcer d'empêcher que des enfants nous soient enlevés par les actes violents d'autres êtres humains. Au lieu de faire semblant de protéger la société contre le meurtre en l'institutionnalisant, il faudrait protéger la société en réexaminant notre système de justice. Les meurtriers, les violeurs et les autres personnes reconnues coupables de délits avec violence ne devraient pas pouvoir être libérés conditionnellement. Il ne faudrait pas leur permettre de réintégrer la société tant que nous ne sommes pas fermement convaincus qu'ils comprennent la gravité de leurs méfaits et surtout qu'ils ne récidiveront pas.

Nous devons faire davantage pour protéger la société et ses gardiens. Une des premières choses à faire, c'est de rétablir dans tout le pays les équipes de deux policiers pour les patrouilles et affecter beaucoup plus de crédits aux forces policières. Il faut augmenter les dépenses aux trois échelons: fédéral, provincial et municipal. Il faut donner les crédits nécessaires si nous tenons vraiment à protéger nos protecteurs. Nous devons veiller à ce que nos gardiens de prisons soient bien formés, à ce qu'ils soient assez nombreux et à ce qu'ils ne soient pas mis dans des situations qui les rendraient plus faibles que ceux qu'ils surveillent. Il faut veiller à ce que les conseillers et les employés des maisons de transition ne soient pas mis en danger.

Le cas de Celia Ruygrok, la jeune employée de maison de transition qui a été tuée dernièrement à Ottawa, ne devrait pas être invoqué comme une raison de rétablir la peine de mort. Personne n'avait dit à la maison de transition ni aux gens qui travaillent là que le libéré conditionnel qui l'a assassinée avait déjà commis plusieurs actes de violence contre des femmes. Son cas tragique devrait mettre fin à un système rempli de lacunes qui permettent à des gens comme Allan Sweeney, le libéré conditionnel qui l'a tuée, de récidiver.

Pour les auteurs de délits violents, les peines et leur durée doivent être fonction de la gravité du délit et elles doivent normalement apporter une protection suffisante à la société, surtout aux victimes.

Il faudrait que notre système carcéral comporte divers degrés de détention pour favoriser la réinsertion des criminels dans la société tout en exerçant une vigilance accrue.

Mo Douglas m'a écrit de Thunder Bay pour me dire que la politique des sentences devrait mettre l'accent sur l'aspect réparation au lieu de l'aspect punition de la justice, et qu'il devrait promouvoir des solutions de rechange censées à la peine capitale.